

Convention d'assistance SOLUTION CONSEILS ET SIMULATIONS EN ECONOMIES D'ENERGIES – V1 -

DÉFINITIONS

Bénéficiaire:

Personne physique ayant souscrit le contrat CONSEILS ET SIMULATIONS EN ECONOMIES D'ENERGIES pour son propre compte ou pour le compte de laquelle le contrat a été souscrit.

Domicile

Lieu de résidence principale ou secondaire en France métropolitaine ou Monaco.

Territorialité

Le bénéfice des prestations de la présente convention est ouvert pour les événements affectant le domicile du bénéficiaire situé en France métropolitaine ou Monaco uniquement.

Durée de validité

La prestation « Conseils et Simulations en Economies d'Energies » est mise en œuvre une seule fois dans un délai maximum d'un an à partir de la date de souscription.

Le contrat prend effet pour une durée ferme d'un an 72 heures après la souscription en ligne.

Cette prestation est limitée à une seule fois.

CONSEILS ET SIMULATIONS EN ECONOMIES D'ENERGIES

Les techniques du bâtiment évoluent et les enjeux environnementaux sont importants aussi bien pour les émissions de gaz à effet de serre que pour le contrôle de nos factures énergétiques. Pour vous aider à réaliser des économies sur vos factures d'énergie.

Un Economiste du Bâtiment de Mondial Assistance France vous contacte du lundi au vendredi de 9h à 18h hors jours fériés sous 72 heures ouvrées pour accompagner pour réaliser avec vous par téléphone un diagnostic de la consommation énergétique de votre habitat et en simuler les coûts et les bénéfices et ainsi vous permettre d'adapter votre logement en fonction de conseils personnalisés.

Mondial Assistance France SAS
Pôle Banques et Assurances
2, rue Fragonard
75807 Paris cedex 17
Tél. : +33 (0)1 40 25 52 04
Fax : +33 (0)1 40 25 52 09
www.mondial-assistance.fr

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.584.076,86 €
490 381 753 RCS PARIS

Siège social :
54 rue de Londres – 75008 Paris
Siret : 490 381 753 00014

Société de courtage d'assurances
immatriculée à l'Orias (www.orias.fr)
sous le n°07 026 669
Autorité de Contrôle des Assurances
et des Mutuelles sise 61 rue Taitbout,
75436 Paris cedex 09

Afin de préparer cet entretien téléphonique servez vous du guide d'entretien « Conseils et Simulations en Economies d'Energies » joint dans le message confirmant votre souscription. Ce document permettra aux Economistes du Bâtiment de Mondial Assistance France d'effectuer des simulations précises et justes de la consommation en énergie de votre habitat, et les éventuels travaux à réaliser pour améliorer la performance du bâtiment.

Les simulations

vous permettront de réaliser un diagnostic de la consommation énergétique de votre habitat et en simuler les coûts et les bénéfices. Les Economistes du Bâtiment Mondial Assistance France vous conseillent de façon personnalisée à ce que vous puissiez adapter votre logement et ainsi réaliser des économies en énergie.

Le comportement des occupants n'est pas pris en compte, ni le coût des travaux d'embellissement qui s'ajouteraient au coût des travaux préconisés par l'économiste du bâtiment. Cette étude ne tient pas compte des aides fiscales et subventions liées à ces travaux.

Le rapport

comprenant le résultat de ces simulations en Economies d'Energies vous est envoyé par e-mail ou par courrier le lendemain de l'entretien téléphonique dont le détail est comme suit :

I - RECAPITULATIF DES DONNES D'ENTREE

- Informations générales
- Enveloppe et bâti
- Equipements
- Paramètres énergétiques

II - RESULTATS CONVENTIONNELS POUR L'ETAT ACTUEL

- Consommations énergétiques conventionnelles (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement.
- Emissions de gaz à effet de serre conventionnelles pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement.

Convention d'assistance SOLUTION CONSEILS ET SIMULATIONS EN ECONOMIES D'ENERGIES – V1 -

-Répartition des dépenses énergétiques conventionnelles pour l'ensemble des usages du logement.

- Bilan annuel conventionnel des consommations et des dépenses par énergie et par usage.
- Analyse de l'état actuel du logement.

III - RECAPITULATIF DES TRAVAUX

- Choix des travaux
- Travaux / Solutions

IV - RESULTATS CONVENTIONNELS POUR L'ETAT PROJETE

- Consommations énergétiques conventionnelles (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement.

- Emissions de gaz à effet de serre conventionnelles pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement.

-Répartition des dépenses énergétiques conventionnelles pour l'ensemble des usages du logement.

- Bilan annuel conventionnel des consommations et des dépenses par énergie et par usage.

- Analyse de l'état projeté du logement.

V - ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX

-Détail des travaux

VI - PERSONNALISATION DES CONSOMMATIONS ET DES DEPENSES

- Données comportementales

-Répartition des dépenses énergétiques personnalisées pour l'ensemble des usages du logement pour l'état actuel.

- Bilan annuel personnalisé des consommations et des dépenses par énergie et par usage pour l'état actuel.

-Répartition des dépenses énergétiques personnalisées pour l'ensemble des usages du logement pour l'état projeté.

- Bilan annuel personnalisé des consommations et des dépenses par énergie et par usage pour l'état projeté.

courtage d'assurances - Inscription ORIAS 07 026 669).

Responsabilité

Mondial Assistance France ne sera pas tenue responsable des manquements ou contretemps à l'exécution de ses obligations qui résulteraient de cas de force majeure ou d'événements tels que guerres civiles ou étrangères, révolutions, mouvements populaires, émeutes, grèves, saisies ou contraintes par la force publique, interdictions officielles, pirateries, explosions d'engins, effets nucléaires ou radioactifs, empêchements climatiques graves et les événements imprévisibles d'origine naturelle.

Mondial Assistance France s'efforcera néanmoins de tout mettre en œuvre pour réaliser la prestation.

La responsabilité de Mondial Assistance France ne concerne que les services qu'elle réalise en exécution de la présente convention.

L'organisation par le bénéficiaire ou par son entourage de l'une des prestations énoncées dans la présente convention ne peut donner lieu à remboursement.

Les prestations proposées dans la présente convention s'appliquent uniquement aux immeubles à usage de résidence principale, résidences secondaires ou logements locatifs, situés en France métropolitaine ou Monaco, à l'exclusion des locaux professionnels, sites classés et monuments historiques.

La responsabilité de Mondial Assistance France ne pourra en aucun cas être recherchée si le bénéficiaire fait une interprétation inexacte ou inappropriée des avis qui lui auront été communiqués.

Les coûts des travaux décidés et/ou entrepris par le bénéficiaire suite aux conclusions ou recommandations effectuées par Mondial Assistance France restent à la charge du bénéficiaire.

DISPOSITIONS GENERALES

Les prestations de la convention d'assistance souscrite par le bénéficiaire sont mises en œuvre par Mondial Assistance France (S.A.S. au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Paris - Siège social: 54 rue de Londres 75008 Paris - Société de

Mondial Assistance France SAS
Pôle Banques et Assurances
2, rue Fragonard
75807 Paris cedex 17
Tél. : +33 (0)1 40 25 52 04
Fax : +33 (0)1 40 25 52 09
www.mondial-assistance.fr

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.584.076,86 €
490 381 753 RCS PARIS

Siège social :
54 rue de Londres – 75008 Paris
Siret : 490 381 753 00014

Société de courtage d'assurances
immatriculée à l'Orias (www.orias.fr)
sous le n°07 026 669
Autorité de Contrôle des Assurances
et des Mutuelles sise 61 rue Taitbout,
75436 Paris cedex 09

Convention d'assistance SOLUTION CONSEILS ET SIMULATIONS EN ECONOMIES D'ENERGIES – V1 -

Il peut exercer ces droits en écrivant à l'adresse suivante :

Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Donner le droit d'accès de ses locaux au spécialiste mandaté par MONDIAL ASSISTANCE France, dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
- Fournir tous les renseignements et documents nécessaires au bon déroulement de la dite prestation.
- Informer Mondial Assistance, au plus tard 24h avant l'intervention du spécialiste, au 01 40 25 57 03, en cas d'empêchement.

- Réclamations

Toute réclamation concernant les demandes formulées auprès de Mondial Assistance France, devra être transmise directement auprès de Mondial Assistance France, par courrier à

Mondial Assistance France

Service Relation Clientèle
2 rue Fragonard
75807 PARIS cedex 17

Mondial Assistance France étudiera toutes les insatisfactions, dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de service.

Protection des données personnelles

Des données sont collectées pour permettre l'exécution et la gestion de la mise en œuvre des prestations.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition, pour des motifs légitimes, au traitement des données qui le concernent.

Mondial Assistance France

Pôle Banques et Assurances
2 rue Fragonard
75807 PARIS cedex 17

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

FACULTE DE RETRACTATION

Le souscripteur dispose d'un droit de renonciation du contrat souscrit par Internet ou par téléphone durant 7 jours à compter de l'acceptation de l'offre.

La renonciation doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante:

MONDIAL ASSISTANCE France

Pôle Banques et Assurances
Service Relations Clientèle
2 rue Fragonard
75807 Paris Cedex 17

MODALITE D'ACHAT – PRIX - MODALITES DE PAIEMENT

La souscription se fait par Internet sur le site www.mondial-assistance.fr ou par téléphone auprès de notre service Clients au 01 42 99 03 01 du lundi au vendredi de 9h à 18h hors jours fériés.

- Les missions sont facturées selon les tarifs en vigueur à la date de la mission.
- Le règlement du prix s'effectue lors de la souscription sur notre site Internet ou par téléphone, par communication de votre numéro de carte bancaire (cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard / Mastercard, American Express sont acceptées) au moyen d'un système de paiement sécurisé.

Mondial Assistance France SAS
Pôle Banques et Assurances
2, rue Fragonard
75807 Paris cedex 17
Tél. : +33 (0)1 40 25 52 04
Fax : +33 (0)1 40 25 52 09
www.mondial-assistance.fr

Société par Actions Simplifiée
au capital de 7.584.076,86 €
490 381 753 RCS PARIS

Siège social :
54 rue de Londres – 75008 Paris
Siret : 490 381 753 00014

Société de courtage d'assurances
immatriculée à l'Orias (www.orias.fr)
sous le n°07 026 669
Autorité de Contrôle des Assurances
et des Mutuelles sise 61 rue Taitbout,
75436 Paris cedex 09